



AVIS PUBLIC 2026-025

CONSULTATION PUBLIQUE

Règlement établissant le règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 13 avril 2026, a adopté le projet de Règlement numéro 2026-XXX créant le Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Le règlement a pour objet d'établir des normes et des mesures visant à prévenir et à contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources, ainsi qu'à obliger les propriétaires à maintenir leurs immeubles en bon état d'entretien.

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement aura lieu **le lundi le 4 mai 2026 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement et les étapes de son adoption seront expliqués et toute personne désirant s'exprimer sera entendue.

Ce projet de règlement ne contient pas d'éléments soumis à un processus référendaire.

Pour consulter les documents :

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc), durant les heures normales de travail, ou sur le site internet au lien suivant : www.valdessources.ca

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 24 avril 2026.


Annie Lamontagne,
Greffière